

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mona Lizotte		Date d'inspection Le 12 janvier 2026	
Nom de l'établissement Garderie Le p'tit monde des enfants		Numéro de permis 2006862	
Adresse 695 rue Principale Clair NB E7A 2H3		Numéro de téléphone (506) 992-3702	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 25		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 sept. 2025	
Commentaires: L'administrateur est la seule personne à être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	12 janv. 2026	12 janv. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. L'acétaminophène de l'un des enfants n'était pas rangé sous clé et hors de portée des enfants. Les médicaments ne peuvent pas rester dans les sacs des enfants.			

Commentaires généraux
<p>Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio de tous les groupes d'âge présent. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de l'information pour les membres du personnel.</li> <li>- Les incidents mineurs et majeurs sont consignés sur les formules du ministre et signés par les parents.</li> <li>- Espace de rangement : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont rangés sous clé et hors de portée des enfants.</li> <li>- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.</li> </ul> <p>Observation du lavage des mains, d'un changement de couche d'un enfant en bas âge, de la collation fournie par la garderie, du départ de 2 enfants d'âge préscolaire et de l'accueil des enfants d'âge scolaire. Les enfants de 2 -12 ans vont à l'extérieur avant mon départ.</p>

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

Le 12 janvier 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par  
Jo-Annie Lizotte

---

Le 12 janvier 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*